



Demande d information pour le retrait de points

Par **ginie64**, le **30/03/2011** à **14:48**

Bonjour,

Suite à un retrait de permis de conduire pour alcoolémie, je passe devant le procureur le 24 du mois prochain et il ne me reste que 3 points, je souhaiterais savoir à quel moment les points sont ils retirés ? Le jour du passage au procureur ou lorsque je paie l amende ?

Merci d'avance pour votre réponse.
Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **30/03/2011** à **18:19**

Bonjour,

Les 6 points seront retirés lorsque le jugement sera devenu définitif, que vous ayez payé l'amende ou non.